

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Tristes-nouvelles-depuis-la-France-Conditions-entree-dans-l-Espace-Schengen>

Tristes nouvelles depuis la France : Conditions entrée dans l'Espace Schengen

- Empire et Résistance - Union Européenne - France -

Date de mise en ligne : vendredi 27 octobre 2006

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

[Leer en español](#)

Chers amis de la Section Consulaire de l'Ambassade d'Argentine en France,

Comme chaque année, à l'approche des fêtes, nombreux sont ceux d'entre vous qui envisagent de recevoir en France des amis ou des parents argentins. Pour cela, nous jugeons utile de vous rappeler les principales conditions requises pour l'entrée dans l'espace Schengen.

Cette information se trouve, par exemple, dans le site du Consulat de France à Buenos Aires :

Tous les ressortissants étrangers qui souhaitent venir en France doivent être en mesure de présenter à la frontière les justificatifs réglementaires relatifs à l'objet du séjour, aux moyens d'existence et aux conditions d'hébergement.

Votre interlocuteur au consulat de France en Buenos Aires :

Mr. Andrée **LEONET** tel.(+ 54 11) 43 15 42 90

andree.LEONET@diplomatie.gouv.fr

Dans [certains cas, un VISA est nécessaire](#) et doit être sollicité avant le départ auprès des Services Consulaires Français.

Et dans tous les cas, certains documents sont désormais obligatoires :

- ▶ **Assurance-voyage** couvrant, à titre individuel ou collectif, les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, de soins médicaux d'urgence et/ou de soins hospitaliers d'urgence. Cette assurance doit être valable pendant toute la durée du séjour, sur l'ensemble du territoire des Etats faisant partie de l'espace Schengen et prévoir une couverture minimale de 30.000 Euros.

[Plus d'Information...](#)

- ▶ **Hébergement par un particulier** : original de l'[attestation d'accueil](#) établie auprès de la Mairie du lieu de résidence de la personne hébergeant et photocopie de sa pièce d'identité, carte nationale d'identité de préférence, (pour les personnes n'ayant pas la nationalité française, copie du titre de séjour en cours de validité).
- ▶ **Hébergement dans un hôtel** : réservation pour toute la durée du séjour.

Les informations fournies sur ce site s'appliquent aux titulaires de passeports ordinaires. Les détenteurs de passeports diplomatiques ou officiels, ou d'autres documents de voyage sont priés de prendre contact avec le Consulat.

Des réglementations spécifiques s'appliquent aux départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer de

Tristes nouvelles depuis la France : Conditions entrée dans l'Espace Schengen

la République française, ainsi qu'aux [pays tiers africains représentés par la France](#) dans votre pays de résidence.

Les ressortissants de l'espace Schengen : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, de l'Union Européenne : Irlande et Royaume-Uni en plus des pays de l'espace Schengen et à l'exclusion de la Norvège et de l'Islande ou de l'Espace Economique Européen : Islande, Liechtenstein et Norvège en plus des pays de l'Union Européenne bénéficient de conditions de circulation facilitées.

Conseils utiles para faciliter toute action consulaire en cas des problèmes :

Durant leur séjour en France, nous conseillons aux voyageurs de garder leurs billets d'avion et passeports dans un lieu sûr, et de se déplacer munis de photocopies.

Il est également recommandé de venir en France avec son extrait d'Acte de Naissance et son Document National d'Identité (DNI).

Enfin, merci de consulter notre site Internet afin de prendre connaissance des informations utiles dans le cas d'une situation d'urgence, click ici : <http://mapage.noos.fr/CONSULADOARGENTINO/emergencia.htm>